

Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 juin 2016

Président : François de MAZIÈRES (sauf délibérations n°2016-06-02)

Sont présents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD (sauf délibérations n°2016-06-16 à 26 - pouvoir à M. Olivier LEBRUN), M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAUT (sauf délibérations n°2016-06-01 et 02), Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, M. Michel CONTE, M. Claude VUILLIET, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc CLERMONT, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON (sauf délibérations n°2016-06-13 à 26 - pouvoir à Mme Pascale RENAUD), Mme Pascale CHARTON, Mme Frédérique KIBLER, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Laurence AUGERE, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE, M. Michel CROUZAT, Mme Dorothée BILGER (sauf délibération n°2016-06-19), M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Philippe DEVALLOIS, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, Mme Sonia BRAU, Mme Lydie DUCHON, M. Sébastien DURAND, M. Patrick CHARLES, M. Jean-Pierre CONRIE, Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU, M. Bruno DREVON, Mme Magali LAMIR, M. Didier BLANCHARD, Mme Marie BOËLLE, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS, M. François-Xavier BELLAMY, Mme Florence MELLOR, M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT (sauf délibérations n°2016-06-01 et 02 - pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY), M. Laurent DELAPORTE, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL (sauf délibération n°2016-06-13), Mme Liliane HATTRY, M. Hervé FLEURY, Mme Christine DE LA FERTE (sauf délibérations n°2016-06-23 à 26), M. Olivier de LA FAIRE, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, M. François SIMEONI, M. Benoît DE SAINT-SERNIN et Mme Jane-Marie HERMANN,

Absents excusés :

M. Guy-Michel BEROCHE a donné pouvoir à Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER,
Mme Amélie GOLKA a donné pouvoir à M. Michel CONTE,
Mme Florence NAPOLY a donné pouvoir à Mme Laurence AUGERE,
Mme Corinne BEBIN a donné pouvoir à M. Thierry VOITELLIER,
M. Jean-Michel ISSAKIDIS a donné pouvoir à Mme Jane-Marie HERMANN,
M. Frédéric BUONO-BLONDEL,
M. Erik LINQUIER,
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN,
Mme Marie DENAISON,

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 20 juin 2016

Date d'affichage du compte-rendu : 29 juin 2016

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

Titre : Création et animation d'un « espace info énergie communautaire ». Convention d'objectifs et de financement entre l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) de Saint-Quentin-en-Yvelines et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

□ **M. Luc WATTELLE, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**

Vu l'article L.5216-5 II 4° du Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article L.302-1 du Code de la construction et de l'habitation définissant le principe et le contenu des programmes locaux de l'habitat (PLH) ;
Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;
Vu la délibération n°2013.02.10 du Conseil communautaire du 4 février 2013, approuvant le programme local de l'habitat intercommunal (PLHi) ;
Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
Considérant le programme d'actions du PLHi 2012-2017 et notamment l'action n°8 visant à « mobiliser les propriétaires sur les questions énergétiques » ;
Vu l'avis favorable de la commission environnement du 2 juin 2016.

- Le secteur résidentiel est aujourd'hui responsable de 43% de la consommation d'énergie en France. La France compte environ 32 millions de logements, dont 61% ont été construits avant 1975, soit la date de la première réglementation thermique. L'Etat et les collectivités locales jouent un rôle d'impulsion en matière de réduction de ces consommations d'énergie.

Dans le cadre de sa politique habitat, comprenant notamment l'amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a approuvé, le 4 février 2013 et pour une période de 6 ans, le second programme local de l'habitat intercommunal (PLHi).

Le PLH établissait un plan d'actions visant à favoriser la transition énergétique dans le parc privé. La fiche action n°8 visait à mettre en place un « lieu ressources » sur les questions de travaux à caractère énergétique, notamment pour les propriétaires occupants.

- La loi du 17 août 2015 a désigné les agences locales de l'énergie et du climat (ALEC) comme organismes en charge de mettre en œuvre les activités d'intérêt général en lien avec la transition énergétique. C'est l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) qui en fixe les périmètres.

Ainsi, le territoire de Versailles Grand Parc est couvert par l'ALEC basée à Saint-Quentin-en-Yvelines (ALECSQY).

- Aussi, pour l'avenir, il est proposé de mettre en œuvre un partenariat entre l'ALECSQY et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc portant sur l'accompagnement des particuliers et des copropriétés du territoire dans leurs projets de rénovation énergétiques et plus généralement dans la maîtrise de leurs consommations énergétiques.

Voici les missions qui seront confiées à l'ALECSQY dans le cadre d'une convention :

- l'accompagnement des particuliers, mis en œuvre via la création d' « un espace info énergie », assurant 3 permanences par semaine et dont le conseiller mis à disposition par l'ALECSQY sera compétent pour :
 - o recevoir et informer,
 - o réaliser un bilan énergétique simplifié (analyse des consommations),
 - o si nécessaire, accompagner dans la rédaction d'un cahier des charges d'un audit énergétique plus complet comprenant un descriptif du profil énergétique du logement, un descriptif des travaux pouvant être réalisés, une évaluation du coût des travaux, une évaluation des économies d'énergie réalisées et une évaluation du temps de retour sur investissement,
 - o accompagner dans l'analyse du diagnostic ainsi réalisé,
 - o aider à définir les actions de rénovation énergétique, les matériaux et technologies à utiliser et à rédiger les cahiers des charges des travaux,
 - o aider à la compréhension des devis,
 - o fournir des informations personnalisées sur les montants des subventions dont le particulier pourrait bénéficier,
 - o accompagner dans le montage des dossiers de subventions,
 - o mettre à disposition (via un prêt) du matériel de mesure,
 - o mettre à disposition (via un prêt) des caméras thermiques à infrarouge fournies par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

- l'accompagnement des copropriétés : mise à disposition d'une plateforme spécifique « CoachCopro » qui facilite la conduite de projets de rénovation énergétique en copropriété, accompagnement plus spécifique des copropriétés en faisant la demande ;
- la formation des référents énergie des communes ;
- l'animation du territoire sur les questions énergétiques : réunions publiques, conférences, visites de sites exemplaires.

L'accueil des particuliers se fera en mairie pour l'espace info énergie mais aussi, pour les particuliers le souhaitant, au siège de l'ALECSQY situé à Magny-les-Hameaux.

Ce partenariat doit être matérialisé au travers d'une convention d'objectifs et de financement, objet de cette délibération. Il est proposé dans un premier temps à titre expérimental pour une année, de septembre 2016 à septembre 2017. A la fin de cette année d'expérimentation, un bilan sera produit afin d'évaluer la pertinence de l'action et l'intérêt de pérenniser celle-ci. La convention précisera notamment les modalités de mise en place de l'espace info énergie (lieux d'accueil, horaires, etc.).

La participation financière de l'intercommunalité est de 36 575 € TTC pour un an. Par ailleurs, une subvention de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) de 29 200 € et une subvention de la Région à hauteur de 6 000 € viennent compléter le plan de financement de cette convention.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à votre adoption :

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,
le Conseil communautaire décide :

- 1) *d'autoriser la création et l'animation d'un espace info énergie communautaire selon les modalités présentées dans la présente délibération et dans la convention s'y rapportant dont le montant de la participation financière pour la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc s'élève à 36 575 € TTC ;*
- 2) *d'autoriser M. le Président, ou son représentant à signer la convention d'objectifs entre la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc et l'agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) de Saint-Quentin-en-Yvelines, à diligenter les procédures administratives nécessaires et à signer tous les actes inhérents à l'exécution de la présente délibération ;*
- 3) *dit que les crédits sont prévus au budget au chapitre 65 : « autres charges de gestion », nature 6574 : « subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé » et au chapitre 21 : « immobilisations corporelles », nature 2188 : « autres immobilisations », fonction 70 : « habitat.*

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur
au vote du Conseil communautaire.*

Nombre de présents : 71

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de suffrages exprimés : 78 (incluant les pouvoirs)

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté
à la majorité absolue des suffrages exprimés
(1 voix contre de M. Simeoni)*

Pour le Président,
délégation,

Olivier BERTHELOT

Directeur général des services



Contrôle de Légalité

Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2016_06_19

Résumé de l'acte : Création et animation d'un « espace info énergie communautaire ». Convention ...

Date de décision : 27/06/2016

Nature de l'acte : Délibérations

Classification : 8.8. Environnement

Rédacteur : Armelle Salvador

AR reçu le : 29/06/2016 00:00:00

N° AR : 078-247800584-20160627-2016_06_19-DE

Pièces jointes :

2016-06-19 - ALEC SQY.pdf

2016-06-19 annexe.pdf

Historique :

29/06/2016 17:21:22	Reçu	Armelle Salvador
29/06/2016 17:22:56	En cours de transmission	
29/06/2016 17:23:33	Transmis en Préfecture	
29/06/2016 17:25:45	Accusé de réception reçu	

